

# Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°117 du 12 avril 2012

[Avocats/Institutions représentatives] Evénement

## Présidentielles : que veulent les avocats du barreau de Paris ?

N° Lexbase: N1337BTP



par *La rédaction*

**Jeudi 5 avril 2012, au matin, Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Paris, rendait public les résultats d'une consultation originale sur les propositions des candidats aux élections présidentielles, relatives à la justice. C'est la première fois que tous les avocats du barreau de Paris ont été invités à prendre part au débat préélectoral en répondant à une consultation inédite recensant de manière objective et exhaustive les propositions des candidats déclarés à l'élection présidentielle, relatives à l'organisation de la Justice, aux libertés publiques et individuelles et à la profession. 5 000 avocats du barreau de Paris ont répondu à cette consultation, soit 20 % des avocats inscrits au barreau, représentant 10 % de la profession au niveau national (majoritairement des avocats de moins de 35 ans exerçant à titre individuel ou en collaboration) : un succès du genre.**

D'emblée, la démarche est, elle-même, originale, inédite, puisqu'il n'était pas demandé aux avocats parisiens pour qui ils allaient voter, mais pour quoi. Les programmes important plus que les personnes, ce sont les propositions des candidats qui ont été passées au peigne fin et soumises à l'approbation (ou à la désapprobation) des avocats du barreau de Paris. Sur les quarante propositions originelles des candidats aux élections présidentielles (ayant ou non passé le cap des 500 signatures requises), une vingtaine de propositions a été retenue, émanant de tous les partis politiques représentés à la course pour l'investiture suprême : autant de propositions concernaient les juridictions et l'organisation de la Justice, que les libertés publiques et individuelles.

**Première constatation tirée des résultats de cette consultation : les avocats parisiens -et c'est en cohérence avec les combats menés ces dernières années— votent en faveur d'une justice indépendante et efficace.** Les avocats restent dans l'attente d'un débat de fond sur les questions qui touchent à l'organisation de la justice. 83 % d'entre eux sont en faveur d'un Parquet indépendant de l'exécutif. Et, ils sont 70 % à être favorables au

développement des modes alternatifs de règlement des différends -ce qui peut apparaître étonnant à la lumière des résistances passées face à la déjudiciarisation des litiges— et 65 % pour un regroupement au sein d'une même juridiction des contentieux en matière sociale. Les avocats parisiens souhaitent clairement une justice constructive et efficace ; et c'est sans doute pour la même raison qu'ils se sont aussi prononcés très majoritairement contre la généralisation des "jurés citoyens" (82 %). Comme le souligne Christiane Féral-Schuhl, le fait que l'on requiert des citoyens qu'ils s'investissent dans la justice sans qu'ils aient la technicité requise ne va pas dans le sens de l'efficacité. Si devant les cours d'assises, le temps du procès donne la possibilité aux jurés d'appréhender les faits dans toutes leurs dimensions, tel n'est assurément pas le cas en matière correctionnelle, où les procès s'enchaînent trop rapidement. Enfin, les avocats ont aussi massivement rappelé leur attachement au secret professionnel en se prononçant à 90 % en faveur d'une protection absolue de celui-ci.

**La deuxième constatation tirée des résultats de cette consultation : les avocats sont les vigies des libertés publiques et individuelles.** Cette vigilance accrue est au cœur de la profession, comme le rappelle le Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Paris. Les avocats ont voté à plus de 80 % pour des mesures visant à assurer un meilleur traitement des personnes détenues ou emprisonnées et en faveur des modes alternatifs aux peines d'emprisonnement. Ils sont majoritairement contre l'extension de la procédure du "plaider coupable" (51 %) et pour la suppression des peines-planchers (52 %). 66 % des avocats se sont également prononcés en faveur du renforcement de la protection des sources pour les journalistes.

Enfin, cette consultation relève, également, deux propositions importantes, en marge des précédentes. La consultation fait apparaître **une forte demande d'une justice accessible et en phase avec la société** : 89 % des participants se sont prononcés favorablement à l'instauration d'une TVA réduite pour les honoraires d'avocats payés par les particuliers afin de faciliter l'accès au droit. Et, Christiane Féral-Schuhl d'évoquer l'exemple classique du contentieux inégalitaire en matière social pour lequel l'entreprise pourra déduire la TVA grevant les honoraires de son ou ses avocats et non le salarié particulier. Et, à noter : 64 % des avocats se sont prononcés contre le déménagement du Palais de Justice tel qu'il est envisagé aux Batignolles (17 % ne se prononcent pas : ce qui traduit le déficit de communication sur les enjeux de ce déménagement).

Certains sujets, comme le statut des réfugiés climatiques ou le prélèvement d'ADN en garde à vue restent encore en débat.

A la suite de cette enquête d'opinion, les Bâtonnier et vice-Bâtonnier ont publié une Lettre ouverte **du barreau de Paris au futur Président de la République**. Pour Christiane Féral-Schuhl, l'accès au droit est aussi légitime et vital que le droit à la santé, à l'éducation ou au logement. C'est cette volonté de voir reconnaître pour tout citoyen le "droit au droit" qui a motivé la décision du barreau de Paris d'adresser au futur Président cette Lettre ouverte. A travers elle, les avocats parisiens portent trois propositions phares.

Afin d'améliorer l'accès à la justice, le barreau de Paris propose la suppression de la TVA pour les honoraires d'avocats payés par les particuliers (le "droit au droit") (voir *supra*).

Sachant que seulement 4 % du budget de la Justice est consacré à l'accès au droit et à la justice, le barreau parisien souhaite une réforme en profondeur de l'aide juridictionnelle, à travers un relèvement du budget de la Justice (le droit pour tous). Avec 58 euros par an et par habitant, le budget de la Justice française fait pale figure derrière celui des Pays-Bas (115 euros/an/habitant), de l'Allemagne (108 euros/an/habitant), de l'Espagne (86 euros/an/habitant), de la Grande-Bretagne (75 euros/an/habitant) ou de l'Italie (72 euros/an/habitant)... Pour autant, nombre d'avocats parisiens (48 %) ne sont pas favorables à une augmentation du budget de l'aide juridictionnelle par la création d'une nouvelle taxe. Ils rejettent, ainsi, l'idée selon laquelle l'augmentation du budget de la Justice doit peser exclusivement sur les justiciables, voire sur les avocats eux-mêmes.

Et, avec 10 000 lois et 120 000 décrets en application, le barreau de Paris demande un contrôle renforcé de l'inflation législative afin d'enrayer l'insécurité juridique et la rétroactivité des lois (le droit qui rassure).

A travers ce tableau synthétiquement dressé, il n'est donc pas possible de placer les avocats parisiens sur l'échiquier politique. Le clivage au sein de la société se retrouve tout naturellement au sein de la profession d'avocat. Une évidence : les avocats parisiens se sont positionnés par rapport au débat présidentiel comme de véritables auxiliaires de justice soucieux de l'intérêt général et comme des citoyens responsables.